



Conseil international du Café

118^e session extraordinaire
23 janvier 2017 (14h00)
Londres, Royaume – Uni

Ordre du jour provisoire

Point	Document
1. Ordre du jour provisoire – à adopter	ICC-118-0
2. Voix et pouvoirs	
2.1 Voix pour l'année caféière 2016/17 – à examiner, et le cas échéant, à approuver	ICC-118-1
L'Économiste en Chef fera rapport.	
2.2 Pouvoirs – à examiner, et le cas échéant, à approuver	verbal
Le Président examinera les pouvoirs avec le concours du Secrétariat et fera rapport au Conseil.	
3. Procédures, calendrier et cadre de référence pour la nomination d'un directeur exécutif permanent – à examiner, et le cas échéant, à approuver	WP-Council 274/17
Le Conseil établira les procédures, le calendrier et le cadre de référence pour la nomination d'un directeur exécutif.	
4. Questions diverses – à examiner	verbal

5. Dates de la prochaine session – à noter

verbal

La prochaine session du Conseil se tiendra du 13 au 17 mars 2017 à Londres (Royaume–Uni).

Les Membres sont invités à proposer des sujets d'exposés qui pourraient être présentés pendant la prochaine session afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour ; ils sont également invités à proposer des améliorations aux dispositions prévues pour les réunions futures.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE
<u>Accord international 2007 sur le Café</u>
<u>Plan d'action stratégique de l'Organisation internationale du Café (ICC-105-19 Rev.3)</u>
<u>Règlement de l'Organisation internationale du Café (ICC-102-7)</u>
<u>Mandats des comités et organes consultatifs (ICC-115-13)</u>
<u>Modèle de pouvoirs</u>
<u>Bureaux pour l'année caféière 2015/16</u>
<u>Procédures d'acquisition de la qualité de Membre de l'Accord international de 2007 sur le Café</u>